

MediaSchool



ECS EUROPEAN COMMUNICATION SCHOOL

IEJ INSTITUT EUROPEEN DE JOURNALISME

supdeweb

SUPDEPROD

PARIS SCHOOL OF LUXURY

PARIS BTS

ets

MediaSchool SPORTS

Green Management School

PARIS SCHOOL OF TOURISM & COMMUNICATION

Tris

CREA LUXE

LA BUSINESS SCHOOL
MediaSchool • Booster Academy

ifc

OPTEZ POUR MEDIASCHOOL ET SOUTENEZ NOS AMBITIONS !

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

“

Former nos étudiants aux métiers qu'ils ont choisis est notre vocation. Tout mettre en œuvre pour qu'ils exercent ces métiers est notre mission. Chez **MediaSchool**, l'employabilité de nos étudiants est devenue une obsession qui m'anime moi en tant que Président mais, bien évidemment, tous les collaborateurs qui organisent les formations et qui s'entourent des meilleurs intervenants. Permettre à nos étudiants de réussir leur première expérience professionnelle et de se lancer dans une formidable carrière est notre objectif.



Franck PAPAZIAN,
Président du groupe MediaSchool

MediaSchool est un groupe de formation engagé, pour la société et pour les entreprises. Le monde évolue, l'enseignement aussi; ensemble formons les professionnels des entreprises du futur.

Pour ce faire, en 2022 encore, nous avons besoin de votre contribution.



54 ÉCOLES En France et à l'international



25 000+ ALUMNI



TITRES CERTIFIÉS enregistrés au niveau 6 et/ou 7 du RNCP



2500+ ENTREPRISES PARTENAIRES

qui recrutent nos étudiants en stage ou en contrat de professionnalisation, qui commandent des formations sur-mesure pour leurs salariés ou qui interviennent à l'occasion de Master Class.



10 000+ ÉTUDIANTS



2 500+ INTERVENANTS

Réguliers et professionnels en activité



+ DE 200 FORMATIONS distinctes



AVEC VOTRE SOUTIEN

Vous avez été nombreux à nous soutenir l'an passé par le versement de votre taxe d'apprentissage. Nous vous remercions chaleureusement, et espérons pouvoir compter, à nouveau, sur votre mobilisation à nos côtés

* TOP 5 DE NOS RÉALISATIONS EN 2021 :

- Création de la première Plateforme de recrutement dédiée a nos étudiants et jeunes diplômés **MediaSchool Carrières** qui favorise l'insertion professionnelle et la professionnalisation.
- Création d'une **École de Commerce** sur un format très inclusif **100 % en alternance** et **100 % en distanciel** formant des développeurs, des commerciaux et des vendeurs pour accompagner la reprise économique et pallier aux pénuries de ce secteur, **LA BUSINESS SCHOOL**.
- Création d'un nouveau Campus en Province pour **MediaSchool à Montpellier** avec 4 écoles présentes sur place sur des formats favorisant l'apprentissage.
- Création d'un **Club des Grands Partenaires MediaSchool** (25 GP fin 2021) permettant un lien direct entre les entreprises et les étudiants pour les stages, alternances et emploi.
- Investissement dans les installations techniques de tous nos Campus et **accélération de la digitalisation** de nos cours.

* NOS 5 PRINCIPAUX PROJETS POUR 2022:

- Déploiement de **MediaSchool à l'International** et notamment en Afrique de l'ouest pour favoriser l'accès à nos formations aux meilleurs talents francophones.
- Accompagnement Premium des étudiants sur **MediaSchool Carrières** avec mise en place ateliers Coaching et Conférences sur l'emploi.
- Objectif **Plein Emploi** avec organisation **Semaine de l'emploi** et journées **Job Dating**
- Développement de nos Ecoles au sein des **Campus IFC** pour développer l'apprentissage partout dans le Sud.
- Développement de nouveaux programmes en phase avec les **attentes du marché**.

Le nouveau barème, appelé « Solde de la taxe d'apprentissage » correspond à 13% de la taxe d'apprentissage. Ces fonds sont destinés à des dépenses libératoires effectuées par l'entreprise.

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

0,68 % de votre masse salariale brute 2021

(Inchangée hors Alsace-Moselle: 0,44%)



COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À MEDIASCHOOL ?

1. Connectez-vous sur notre espace dédié : www.mediaschool-carrieres.com/fr/taxe-apprentissage
2. Calculez le montant de vos 13% de taxe d'apprentissage en utilisant **notre simulateur**
3. Affectez le **montant désiré**
4. Complétez l'ensemble du formulaire puis **Validez**
5. Procédez au versement par **Virement** ou **Chèque** en suivant les consignes indiquées sur la plateforme

Notre équipe **MediaSchool** réceptionne votre affectation, valide votre versement, et vous fait parvenir votre reçu libératoire.



N'oubliez pas de **compléter notre formulaire de versement en ligne** afin que nous puissions vous faire parvenir votre reçu libératoire !

QUAND VERSER VOTRE SOLDE DE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Votre versement doit nous parvenir entre le **1^{er} janvier** et le **31 mai 2022**

Nos écoles du groupe MediaSchool habilitées à percevoir votre taxe d'apprentissage:



ECS Paris

UAI : 0755708X

9 rue Lekain - 75016 Paris



IEJ Paris

UAI : 0755706V

10-12 rue Lyautey - 75016 Paris



IFC Association : 0301815K

Ville Active Parc Acti +
125 rue de l'Hostellerie
30900 Nîmes CEDEX

IPFC : 0841142K

250 rue du 12^{ème} Rgt de
Zouaves- BP 80991 - 84094
Avignon CEDEX 9

VOS INTERLOCUTEURS

▶ **Laure Morgant,**
Chef de projet MediaSchool Carrières
01 88 40 20 62

◀ **Matthias Bauland**
DG Développement
07 85 29 98 75

▼ **taxe-apprentissage@mediaschool.eu**
www.mediaschool.eu

